



## Antenne collective dans copro qui ne fonctionne pas

Par **eli1**, le **23/02/2014** à **13:25**

Bonjour,

Voici ma question :

Notre lotissement est équipé d'une antenne collective. Cette antenne ne fonctionne pas et n'a jamais fonctionnée. Chaque habitant du lotissement s'est donc équipé de parabole ou de box internet pour recevoir la télé. Le propriétaire majoritaire est la société SAFRAN, gérant des pavillons loués à des agents EDF; le Syndic est Nexity.

La prochaine AG du syndic doit avoir lieu au mois de mars mais les convocations n'ont pas encore été reçues. Nous nous sommes donc réunis, à quelques co propriétaires, chez l'un d'entre nous afin de prendre en commun une décision : notre souhait est de porter à l'ordre du jour de l'AG le vote de la dissolution de l'ASL et de ne pas reconduire le mandat de Nexity. Par ailleurs, nous avons appris que la société gestionnaire des logement EDF a adressé à tous les locataires EDF un courrier les informant que de nouvelles paraboles allaient être installées afin de leur permettre la réception de la télévision. Ces paraboles ont été installées fin décembre 2013, elles ne sont pas reliées à l'antenne collective. Nous y voyons la preuve que l'antenne ne fonctionne réellement pour personne et que même EDF met en place une solution alternative.

Ces éléments nous conforte dans notre choix.

Comment devons-nous nous y prendre pour porter la dissolution de l'ASL à l'ordre du jour de l'AG et également demander la non reconduction du mandat de Nexity ?

Je vous remercie de me répondre rapidement (si possible) car nous devrions adresser un courrier RAR et commun au syndic Nexity samedi 22 février.

Merci sincèrement.

Par **HOODIA**, le **23/02/2014** à **16:52**

Bonjour,

Le délai pour porter une question à l'ordre du jour étant de deux mois ; cela risque donc de ne pas se faire en mars 2014!

Votre problème d'antenne ne trouve dans l'immédiat que la solution de la parabole .

Par **Bob-POT**, le **05/06/2014** à **15:37**

Bob-POT le 05/06/2014

nous avons été dans le cas que vous. Nous avons remercié Nexity et réorganisé l'ASL en modifiant le siège en préfecture avec la parution au J.O.

L'antenne collective qui est incluse dans le périmètre d'une autre ASL dont nous devons partager les frais d'exploitation. SAFRAN/GESTRIMELEC s'oppose à la suppression du service collectif de distribution de l'audio-visuel pour ses locataires. En AG, SAFRAN a la majorité. Nous recherchons comment faire.

La majorité des propriétaires et certains locataires utilisent les services d'opérateur téléphonie.